

# Prêt Filière Bois

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

- Le Prêt Filière Bois de Bpifrance vise à soutenir les PME du secteur industriel de la filière bois afin de moderniser leurs installations industrielles et de financer des opérations de croissance externe, sans prise de garanties sur l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant.
- Les PME doivent répondre aux critères suivants :
  - exercées à titre principale ou secondaire, une activité réelle de 1<sup>ère</sup> transformation du bois (scierie),
  - être immatriculées en France,
  - créées depuis plus de 3 ans,
  - à jour des obligations fiscales et sociales,
  - produisant des comptes annuels (bilans et comptes annuels).
- Les dépenses éligibles sont celles liées :
  - aux matériels à faible valeur de gage, aux coûts de mise aux normes, sécurité, formation des équipes de production, travaux.....,
  - aux actifs (fonds de commerce, branche d'activité, matériels et constitution du fonds de roulement), aux titres d'une société (achat majoritaire), au remboursement de comptes courants de vendeurs liés à cet achat,
  - à l'augmentation du fonds de roulement générée par le projet de développement,
- Ce prêt s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du volet agricole du Grand Plan d'Investissement 2018-2022.
- Le Prêt Filière Bois est nécessairement adossé à des financements bancaires.
- Les projets sont instruits au niveau régional, conjointement par la DRAAF et par le réseau de Bpifrance en régions.

### Montant de l'aide

- Le Prêt Filière Bois est d'un montant compris entre 300 000 € et 1 000 000 €.
- Le montant du Prêt Filière Bois ne peut pas être supérieur au montant cumulé des subventions reçues et des fonds propres de l'emprunteur.

### Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Filière d'activité
  - › Bois
- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
    - › A jour des versements fiscaux et sociaux

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)
- **Accès aux contacts locaux DRAAF**  
Web : [agriculture.gouv.fr/...](http://agriculture.gouv.fr/...)

---

## Fichiers attachés

- [Formulaire de demande du Prêt Filière Bois \(7/06/2019 - 39.0 Ko\)](#)